

## *L'exil ministériel : les disgrâces de Jacques Necker*

Léonard BURNAND

Si l'on associe presque automatiquement le thème de l'exil à la destinée de Germaine de Staël (ne serait-ce qu'en raison de l'admirable récit qu'elle a livré de cette douloureuse épreuve dans son ouvrage *Dix années d'exil*), il n'en va pas de même en ce qui concerne son père Jacques Necker. Contrairement à sa fille, Necker ne figure pas dans le panthéon des grands proscrits du tournant des Lumières. Et pourtant, le ministre des finances de Louis XVI devrait y occuper une place de choix, tant il est vrai que sa carrière politique a été scandée par les renvois et les rappels au pouvoir. De la première disgrâce de mai 1781 à la retraite définitive de septembre 1790, en passant par l'exil d'avril 1787 et le bannissement de juillet 1789, Necker a vécu à plusieurs reprises l'expérience de l'éviction politique. Les diverses révocations ou mises à l'écart que le Genevois a subies se sont souvent accompagnées pour lui d'un retour plus ou moins forcé dans sa région lémanique natale ; une caractéristique qui confère aux exils neckeriens une dimension paradoxale, puisque c'est lorsqu'il est banni que le père de M<sup>me</sup> de Staël est amené à retourner dans sa patrie. Le présent article entend montrer, à partir de sources variées et peu connues, comment les disgrâces successives de ce ministre très populaire ont été commentées par ses contemporains (brochures, chansons, gazettes, estampes, nouvelles à la main...) et comment Necker lui-même a retracé ces épisodes de proscription et d'éloignement dans ses propres écrits.

### PREMIERS REVERS

En mai 1781, Necker est à la tête de l'administration des finances du royaume depuis près de cinq ans. Depuis son accession au pouvoir en 1776,

l'ancien banquier s'efforce de mettre en œuvre un vaste programme de réformes visant à rationaliser la gestion de la trésorerie royale et à bonifier les revenus de l'État, en tentant de mettre fin à un certain nombre d'abus. Cet esprit d'économie le conduit notamment à réduire autant que possible le montant exorbitant des pensions versées par le monarque à divers courtisans, ainsi qu'à lutter avec ténacité contre les dilapidations de ceux qu'on appelle les « financiers », c'est-à-dire les trésoriers, receveurs généraux et fermiers généraux chargés de la perception des impôts et du maniement des deniers du roi<sup>1</sup>. Cette politique réformatrice, qui s'accompagne de plusieurs œuvres de bienfaisance, vaut à Necker une popularité considérable auprès de la population française<sup>2</sup>, mais elle lui attire aussi l'inimitié farouche de certains privilégiés qui ne tolèrent pas qu'on porte ainsi atteinte à leurs prérogatives et qui voient d'un très mauvais œil l'action de ce ministre étranger, roturier et protestant. En lésant les intérêts de personnages influents, le grand argentier de Louis XVI se fait de puissants ennemis à la Cour, y compris dans l'entourage de Maurepas, le vieux Mentor du souverain. Dès le printemps 1780, les adversaires du Genevois ont lancé une campagne de diffamation contre lui, en multipliant les libelles<sup>3</sup>. Suite au succès retentissant du *Compte rendu au Roi*, que Necker fait paraître en février 1781 et dans lequel il expose au grand jour l'état des recettes et des dépenses du Trésor royal (en révélant les sommes pharaoniques allouées par la Couronne à une poignée de privilégiés), une véritable cabale est orchestrée contre le ministre : dans les coulisses de Versailles, plusieurs intrigants de haut vol – parmi lesquels Maurepas et les frères du roi – s'emploient à saper l'autorité du Directeur général des finances et à provoquer sa chute. En mauvaise posture, Necker espère reprendre l'avantage en obtenant de Louis XVI une marque éclatante de sa confiance : il demande que le monarque l'autorise à être admis au Conseil du Roi, dont l'entrée lui est interdite à cause de sa religion. Après quelques hésitations, Louis XVI refuse d'octroyer à son ministre la faveur qu'il sollicite. Le 19 mai 1781, Maurepas informe le Directeur général des finances de la résolution du souverain.

---

<sup>1</sup> Sur le premier ministère de Necker (1776-1781), voir Jean Egret, *Necker, ministre de Louis XVI*, Paris, Honoré Champion, 1975, et Robert D. Harris, *Necker, Reform Statesman of the Ancien Régime*, Berkeley, University of California Press, 1979.

<sup>2</sup> Léonard Burnand, *Necker et l'opinion publique*, Paris, Honoré Champion, 2004.

<sup>3</sup> Pour une analyse détaillée de ces brochures diffamatoires, voir Léonard Burnand, *Les Pamphlets contre Necker : médias et imaginaire politique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2009.

Face au désaveu royal, Necker s'estime contraint de quitter ses fonctions, et le fait savoir le jour même au monarque, par le biais de ce billet : « La conversation que j'ai eue avec M. de Maurepas ne me permet plus de différer de remettre entre les mains du Roi ma démission. J'en ai l'âme navrée. J'ose espérer que Sa Majesté daignera garder quelque souvenir des années de travaux heureux, mais pénibles, et surtout du zèle sans bornes avec lequel je m'étais voué à la servir<sup>4</sup> ».

### LA DISGRÂCE

Le 20 mai au matin, la nouvelle de la chute du ministre adulé se répand dans Paris et y sème la désolation. Durant les jours qui suivent, la tristesse s'étend à tout le royaume, comme en témoignent les nouvelles à la main. « La plus grande partie de la nation est consternée. On traite cet événement de calamité publique. On verse des larmes en se le racontant », rapporte la *Correspondance secrète*<sup>5</sup>. « L'engouement pour M. Necker s'est manifesté dans le public dès le premier moment de sa disgrâce », notent les *Mémoires secrets*<sup>6</sup>. « La consternation était peinte sur tous les visages », peut-on lire dans la *Correspondance littéraire*, « les promenades, les cafés, tous les lieux publics étaient remplis de monde ; on se regardait, on se serrait tristement la main. [...] Si jamais ministre n'emporta dans sa retraite une gloire plus pure et plus intègre que M. Necker, jamais ministre aussi n'y reçut plus de témoignages de la bienveillance et de l'admiration publique<sup>7</sup>. » Plusieurs opuscules paraissent aussitôt pour rendre hommage à Necker et déplorer sa disgrâce. Charles-Michel de Villette rédige un *Discours au Roi* dans lequel il évoque la « douleur universelle » provoquée par la défaite du Genevois<sup>8</sup>, tandis que l'auteur d'une *Requête au Roi sur la retraite de M. Necker* dépeint un « peuple en pleurs<sup>9</sup> ».

<sup>4</sup> Lettre de Necker à Louis XVI du 19 mai 1781 citée dans Jean-Louis Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, Paris, Treuttel et Würtz, 1801, t. IV, p. 217.

<sup>5</sup> *Correspondance secrète, politique et littéraire*, 21 mai 1781, Londres, J. Adamson, 1787-1790, t. XI, p. 266.

<sup>6</sup> *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*, 23 mai 1781, Londres, J. Adamson, 1780-1789, t. XVII, p. 205.

<sup>7</sup> *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, mai 1781, Paris, Garnier, 1877-1882, t. XII, p. 511-514.

<sup>8</sup> D'abord diffusé sous forme manuscrite, ce *Discours* de Villette a ensuite été publié en appendice à une réimpression du *Mémoire sur l'établissement des administrations provinciales présenté au Roi par M. Necker*, s. l., s. n., 1781, in-8°, 40 p. (BnF Lb<sup>39</sup> 287).

<sup>9</sup> *Requête au Roi sur la retraite de M. Necker*, s. l., s. n., 1781, in-4°, p. 7 (BnF Lb<sup>39</sup> 6269).

Joseph Lanjuinais affirme quant à lui que la démission du ministre des finances « est plus désastreuse pour la France que dix batailles navales remportées par [les] vaisseaux [anglais] sur la marine française<sup>10</sup> ».

Les supports textuels tels que les nouvelles à la main ou les brochures ne sont pas les seuls à rendre compte de l'affliction populaire suscitée par la chute de Necker. La détresse des Français est également illustrée dans plusieurs productions iconographiques. Dans une gravure intitulée *À l'Immortalité*<sup>11</sup>, on voit le peuple implorer le souverain de ne pas se séparer de son ministre. Dans une autre estampe, *Allégorie pour la fin du compte rendu*<sup>12</sup>, une femme représentant la France est en larmes, alors que le Directeur général des finances s'en va, en emportant avec lui ses projets de réformes. Dans *Le Moderne Sully* (aussi intitulé *Retraite de M. Necker*)<sup>13</sup>, une figure incarnant l'Envie tente en vain de couper les ailes de la Renommée, laquelle, munie de ses trompettes, conduit le buste de Necker jusqu'au Temple de Mémoire, sous les acclamations de la foule<sup>14</sup>.

## LA RETRAITE À SAINT-OUEN

Très éprouvé par sa disgrâce, Necker part se reposer dans son petit château de Saint-Ouen. Cette paisible résidence d'été, située à proximité de la capitale, devient vite un lieu de « pèlerinage » pour les milieux éclairés, comme l'avait été le château de Chanteloup une décennie plus tôt lors de l'exil du duc de Choiseul<sup>15</sup> : « On se bouscule sur la route de Paris à Saint-Ouen, pour rendre visite au grand homme devenu un martyr de la vérité et de la liberté. Dès que Necker sort, dès qu'il paraît en public, les ovations le

<sup>10</sup> Joseph Lanjuinais, *Supplément à l'Espion anglais, ou Lettres intéressantes sur la retraite de M. Necker*, Londres, J. Adamson, 1781, in-8°, p. 14. (BnF Lb<sup>39</sup> 221).

<sup>11</sup> BnF, coll. Hennin 9857, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84102676.r=Necker?rk=107296;4>

<sup>12</sup> BnF, Coll. Hennin 10194, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8410590g.r=Necker?rk=85837;2>

<sup>13</sup> BnF, Coll. de Vinck 1367, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b69425981.r=Moderne%20Sully?rk=21459;2>

<sup>14</sup> Les trois images décrites ici sont reproduites dans Vincent Lieber, *Les Portraits gravés de Jacques Necker conservés à la Bibliothèque de Genève*, Genève, Bibliothèque publique et universitaire, 1989, p. 52, 64 et 67.

<sup>15</sup> Sur la disgrâce de Choiseul et le « pèlerinage de Chanteloup », voir Julian Swann, *Exile, Imprisonment, or Death : The Politics of Disgrace in Bourbon France (1610-1789)*, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 213-232.

saluent<sup>16</sup> ». Dans sa retraite, le Genevois reçoit des centaines de lettres de soutien<sup>17</sup>, tandis que dans toutes les cours d'Europe, on considère que le roi de France s'est privé à tort d'un administrateur de grand talent<sup>18</sup>. À Vienne, Joseph II n'en revient pas que son beau-frère ait commis une pareille erreur ; opportuniste, l'Empereur compte profiter de l'aubaine et espère convaincre Necker de prendre la direction des finances autrichiennes<sup>19</sup>. Le ministre déchu est flatté, mais il décline l'offre : « [Mon père] avait le cœur trop français pour accepter un tel dédommagement, quelque honorable qu'il pût être », écrira M<sup>me</sup> de Staël<sup>20</sup>.

Pour les adversaires de Necker, la chute du ministre apparaît de prime abord comme une réussite majeure. Mené avec rouerie et persévérance, leur implacable travail de sape a fini par porter ses fruits. Cependant, cette victoire du clan anti-neckerien est à double tranchant. Certes, le Genevois n'est plus en place, mais l'exceptionnel soutien qu'il a reçu de toutes parts au moment de sa disgrâce a décuplé sa popularité et transformé sa défaite en triomphe. Necker est vaincu politiquement, mais il emporte avec lui les regrets de la nation. Désavoué à Versailles, il se voit magistralement réhabilité par le « tribunal » de l'opinion publique<sup>21</sup>. Necker apparaît aux yeux des Français comme l'administrateur inégalable. Son aura est immense et son ombre plane inexorablement sur ses successeurs au ministère, car l'action de ceux-ci semble mesquine et dérisoire en comparaison de celle du grand homme sacrifié, dont on pleure la perte et dont on attend impatientement le retour au pouvoir. Durant les années qui suivront, le public réclamera sans cesse le rappel de Necker, rejetant par là même les

<sup>16</sup> Jean-Denis Bredin, *Une singulière famille : Jacques Necker, Suzanne Necker et Germaine de Staël*, Paris, Fayard, 1999, p. 113.

<sup>17</sup> Gabriel-Paul-Othenin d'Haussonville, *Le Salon de Madame Necker*, Paris, Calmann-Lévy, 1882, t. II, p. 160-162.

<sup>18</sup> Voir notamment la lettre de Catherine II à Grimm du 8 juillet 1781, dans *Lettres de l'Impératrice Catherine II à Grimm (1774-1796)*, Jakov Grot (éd.), Saint-Petersbourg, 1878, p. 215.

<sup>19</sup> Lettre de Joseph II à Mercy-Argenteau du 12 juin 1781, dans *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'Empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, Alfred d'Arneth et Jules Flammermont (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1889-1891, t. I, p. 43.

<sup>20</sup> M<sup>me</sup> de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, éd. Jacques Godechot, Paris, Tallandier, 1983 [1<sup>re</sup> éd. 1818], p. 106.

<sup>21</sup> Voir Léonard Burnand, *Necker et l'opinion publique*, op. cit., et Keith M. Baker, *Au tribunal de l'opinion : essais sur l'imaginaire politique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, traduit de l'anglais par Louis Evrard, Paris, Payot, 1993 (éd. originale 1990).

Contrôleurs généraux successifs. Ainsi, comme le souligne Auguste de Staël, il y aura dorénavant en France « deux ministres des finances : celui de la Cour, et celui de l'opinion publique<sup>22</sup> ».

Necker décide d'employer efficacement les loisirs que lui procure sa retraite forcée, en s'attelant à la rédaction d'un livre de grande envergure, *De l'administration des finances de la France*, dans lequel il entend mettre à profit l'énorme masse d'informations qu'il a pu accumuler au cours de son ministère. La gestion financière du royaume n'a plus de secrets pour lui, et il souhaite en expliquer le fonctionnement de façon détaillée. Il publie cet ouvrage à Lausanne en 1784, alors qu'il séjourne sur les rives du lac Léman, où il vient d'acquérir le château de Coppet, une demeure qui lui permettra par la suite de disposer d'un asile helvétique en cas d'orage. Son volumineux traité d'administration rencontre immédiatement un succès phénoménal dans toute l'Europe, en s'écoulant à plus de 100 000 exemplaires, ce qui en fait l'un des best-sellers du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. Dès les premières lignes de l'introduction, Necker met en scène sa retraite et laisse deviner qu'il n'a pas renoncé à toute ambition politique : « Rentré dans le repos après un long cours de peines et d'agitations, je n'ai pu me détacher encore des grands intérêts qui ont si longtemps occupé ma pensée ; et en méditant sur le passé, en portant mes regards dans l'avenir, je me suis laissé aller à l'idée que je pourrais être encore de quelque service à la chose publique<sup>24</sup> ». Dans son ouvrage, Necker fait l'apologie de l'opinion publique, en soulignant – dans une allusion évidente à sa propre situation – que « cette puissance peut relever [les hommes] dans l'exil ou dans la disgrâce<sup>25</sup> ». Retiré des affaires, l'ancien ministre prépare son retour, et son nouveau livre s'inscrit pleinement dans cette stratégie de reconquête du pouvoir. Cependant, la route qui mène à Versailles est semée d'embûches, et le Contrôleur général des finances Charles-Alexandre de Calonne – ennemi juré de Necker – n'est pas homme à céder facilement sa place.

<sup>22</sup> Auguste de Staël, « Notice sur M. Necker », dans *Œuvres complètes de M. Necker, publiées par M. le Baron de Staël*, Paris, Treuttel et Würtz, 1820-1821, t. I, p. CXCII.

<sup>23</sup> Henri Grange, *Les Idées de Necker*, Paris, Klincksieck, 1974, p. 38-52.

<sup>24</sup> Jacques Necker, *De l'administration des finances de la France*, Lausanne, J.-P. Heubach, 1784, t. I, p. 1.

<sup>25</sup> *Ibid.*, t. I, p. LXIV.

## LE DÉPART

Le 22 février 1787, lors de la séance inaugurale de l'Assemblée des Notables convoquée par Louis XVI, Calonne est contraint de révéler l'état désastreux des finances du royaume. Afin de convaincre le public qu'il n'est pas l'unique responsable de cette situation alarmante, il s'efforce de démontrer que celle-ci avait en fait déjà cours avant son entrée au ministère. Cette stratégie l'amène à déprécier la gestion de Necker, en mettant ouvertement en cause la véracité des chiffres publiés par ce dernier dans son fameux *Compte rendu au Roi* : affirmant avoir retracé avec précision les origines du déficit de la trésorerie royale, Calonne prétend que l'excédent de recettes annoncé par le Genevois en 1781 n'était pas conforme à la réalité. Furieux que Calonne ait osé discréditer publiquement son bilan dans un cadre aussi solennel que celui de l'Assemblée des Notables, Necker sollicite auprès du roi la permission de venir plaider sa cause devant cet aréopage. N'ayant pas obtenu l'autorisation demandée, l'ancien ministre prend malgré tout l'initiative de publier un mémoire justificatif, dans lequel il fait part de son indignation face aux allégations du Contrôleur général des finances et certifie l'exactitude des tableaux chiffrés présentés six ans auparavant dans son *Compte rendu*<sup>26</sup>. Irrité par cette publication qu'il assimile à un acte de désobéissance, Louis XVI décide de chasser Necker de la capitale, en lui interdisant de résider à moins de vingt lieues de Paris. Cet ordre d'exil lui est adressé par le baron de Breteuil le 13 avril 1787<sup>27</sup>. M<sup>me</sup> de Staël est scandalisée par la sévérité de la sanction infligée à son père : « Je ne saurais peindre l'état où je fus à cette nouvelle ; cet exil me parut un acte de despotisme sans exemple. » Elle précise toutefois que le banni a instantanément reçu un soutien massif de la population : « L'opinion publique changeait les persécutions en triomphe. Tout Paris vint visiter M. Necker pendant les vingt-quatre heures qu'il lui fallut pour faire les préparatifs de son départ<sup>28</sup>. » Ainsi, comme en mai 1781, le Genevois voit sa popularité renforcée par sa disgrâce. Provisoirement installé près de Montargis, à une centaine de kilomètres de Paris, Necker sait qu'il a les faveurs du public, ce que confirment les novel-listes : « La nation demande à grands cris M. Necker, comme le seul homme

<sup>26</sup> Jacques Necker, *Réponse de M. Necker au discours prononcé par M. de Calonne à l'Assemblée des Notables*, Londres, J. Debrett, 1787.

<sup>27</sup> La lettre de cachet, dont l'original est conservé dans les archives du château de Coppet, est reproduite dans l'ouvrage d'Édouard Chapuisat, *Necker (1732-1804)*, Paris, Sirey, 1938, p. 131.

<sup>28</sup> M<sup>me</sup> de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, op. cit., p. 110-111.

qui peut rétablir le crédit et la confiance<sup>29</sup> ». Entre-temps, Calonne a été renvoyé par le monarque et s'apprête à s'expatrier en Angleterre<sup>30</sup>. C'est dans ce contexte mouvementé que l'archevêque de Toulouse Étienne-Charles de Loménie de Brienne, personnage influent durant l'Assemblée des Notables, prend la tête de l'administration des finances.

## LE RETOUR

Un an plus tard, la situation ministérielle de Loménie de Brienne est déjà gravement compromise. Les grandes difficultés politiques et financières auxquelles il doit faire face (fronde parlementaire, révolte aristocratique, crise de trésorerie) finissent par entraîner sa chute<sup>31</sup>. Le 25 août 1788, après avoir accepté la démission de Brienne, Louis XVI se résigne à rappeler Necker au pouvoir. Il ne fait aucun doute que cette décision est prise à contrecœur : au cours des années précédentes, chaque fois que son ministre de la marine, le Maréchal de Castries, avait plaidé en faveur d'un retour du Genevois au gouvernement, le roi avait refusé d'écouter ses conseils, en lui répondant sèchement qu'un tel rappel n'était pas envisageable : « M. Necker ne doit plus penser à revenir en place<sup>32</sup> ». C'est donc sous la pression de l'opinion publique que Louis XVI se résout à confier les rênes de l'administration à celui qu'il a chassé de Paris un an auparavant. Dès lors, les retrouvailles entre les deux hommes ne sont pas des plus chaleureuses : « Le Roi éprouvait une sorte d'embarras, parce qu'il m'avait exilé l'année précédente », résume pudiquement Necker<sup>33</sup>.

Le retour de Necker au ministère est fêté dans l'allégresse par la population. Partout, des cris de joie retentissent dans les rues et des feux d'artifice illuminent les places. Aussitôt, les milieux d'affaires reprennent confiance et la Bourse remonte<sup>34</sup>. Comme beaucoup de ses contemporains, le baron de Besenval est frappé par ces scènes de liesse : « Il y a peu d'exemples d'une

<sup>29</sup> *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville*, 25 avril 1787, Paris, Plon, 1866, t. II, p. 134.

<sup>30</sup> Olga Ilovaïsky, *La Disgrâce de Calonne, 8 avril 1787*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008.

<sup>31</sup> Jean Egret, *La Pré-Révolution française (1787-1788)*, Paris, PUF, 1962, p. 147-315.

<sup>32</sup> Cité dans René de Castries, *Le Maréchal de Castries (1727-1800)*, Paris, Flammarion, 1956, p. 135.

<sup>33</sup> Jacques Necker, *De la Révolution française*, Paris, Drisonnier, 1796, t. I, p. 42.

<sup>34</sup> Voir, entre autres, la *Gazette d'Amsterdam* du 5 septembre 1788, n° 72, p. 7.



transition aussi subite du comble du désespoir et de la rage au contentement et à l'ivresse qui éclatèrent dans Paris lorsqu'on y sut le renvoi de l'archevêque et le rappel de M. Necker<sup>35</sup> ». Dès le début du mois de septembre, circulent de nombreuses gravures qui illustrent le bonheur et l'espoir suscités par le retour de l'idole. L'image la plus explicite, *Le Rappel de Monsieur Necker*, met en scène les retrouvailles entre le ministre et son roi : une femme représentant la France introduit le Genevois auprès de Louis XVI, tandis qu'à l'arrière-plan, une foule immense salue l'événement par des acclamations<sup>36</sup>. Célébré dans les estampes, le retour de Necker l'est aussi dans les chansons, notamment dans les *Réjouissances bordelaises* (« Ne craignons plus l'âge de fer / Louis, tu rappelles Necker<sup>37</sup> »), ou dans l'*Hymne en l'honneur de la résurrection des États généraux*, lequel témoigne du soulagement qu'ont éprouvé les Français en apprenant la disgrâce de Brienne et la nomination de Necker :

Parmi le trouble et la fureur,  
Effets d'un ministre oppresseur,  
*Necker* parut comme un Sauveur,  
Alléluia.

C'est moi, dit-il : n'ayez point peur ;  
Touchez mes mains, touchez mon cœur ;  
Je renais pour votre bonheur,  
Alléluia<sup>38</sup>.

## LE RENVOI

Necker parvient à conserver cette prodigieuse popularité au cours de la période tumultueuse qui suit. Au début du mois de juillet 1789, alors que tant d'événements ont déjà ébranlé la vie politique du royaume depuis l'ouverture des États généraux (5 mai), le Genevois garde son statut d'homme providentiel et apparaît comme le principal allié du Tiers État auprès du

<sup>35</sup> Pierre-Victor de Besenval, *Mémoires*, éd. Ghislain de Diesbach, Paris, Mercure de France, 1987 [1<sup>re</sup> éd. 1805-1807], p. 476.

<sup>36</sup> Bibliothèque de Genève, Centre d'iconographie genevoise, Icon M 1944/116/133. Nous avons publié et commenté cette image dans Léonard Burnand, Stéphanie Genand et Catriona Seth (dir.), *Germaine de Staël et Benjamin Constant, l'esprit de liberté*, Paris, Perrin/Fondation Martin Bodmer, 2017, p. 49.

<sup>37</sup> *Réjouissances bordelaises* (octobre 1788), dans *Dictionnaire des chansons de la Révolution (1787-1799)*, éd. Ginette et Georges Marty, Paris, Tallandier, 1988, p. 61.

<sup>38</sup> *Hymne en l'honneur de la résurrection des États généraux*, s. l., s. n., in-8°, p. 5. (BnF Ye 35536).

Trône. Le ministre sait à quel point il est soutenu par l'opinion publique. Aussi est-il stupéfait le 11 juillet, lorsque le souverain, cédant aux pressions d'une coalition ultra-conservatrice dirigée par son frère cadet le comte d'Artois, prend le risque de le renvoyer : « Il me semblait impossible que le Roi prît une pareille détermination, dans un moment où le vœu public venait de se marquer pour moi d'une manière signalée<sup>39</sup>. » En congédiant l'idole des Français, Louis XVI commet assurément l'une des plus graves erreurs stratégiques de son règne. Cette décision met immédiatement le feu aux poudres. Le 12 juillet, alors que Necker quitte la France dans la plus grande discrétion (le monarque lui a ordonné de se retirer du royaume de façon « prompte et secrète<sup>40</sup> »), la nouvelle de son renvoi enflamme la capitale. Les Parisiens éprouvent d'abord un sentiment de profonde tristesse : « Lorsqu'on a su le départ de M. Necker, tous les citoyens ont été plongés dans une extrême affliction ; plusieurs députations de citoyens qui se trouvaient assemblés au Palais-Royal ont été faire fermer tous les spectacles, afin de marquer par là quelle était la consternation publique<sup>41</sup>. » La tristesse fait vite place à la colère. La foule grossit, les manifestations deviennent violentes, les pillages se multiplient, et on assiste bientôt à une véritable insurrection. Le surlendemain, la Bastille est prise... Au cours de ces journées enfiévrées qui ont tant marqué l'Histoire, le nom de Necker est sur toutes les lèvres. Le ministre déchu fait figure de victime de l'arbitraire, et on réclame son retour à grands cris. Le 16 juillet, pour calmer la tempête, Louis XVI est obligé de rappeler le Genevois au pouvoir.

Pour comprendre l'effet inouï provoqué par l'annonce du renvoi de Necker, il faut avoir conscience qu'une grande partie de la population considère alors le ministre comme un rempart contre trois menaces terrifiantes : la famine, la banqueroute et la répression militaire. Symbole d'approvisionnement en blé, de crédit et de frein contre les milieux réactionnaires de la Cour, Necker apparaît comme l'ultime garant d'une certaine sécurité. C'est pourquoi son brusque départ engendre un sentiment de panique. « La consternation était générale », écrit Bailly, « c'était une famille qui avait perdu son père. Telle était l'opinion alors sur M. Necker : la destinée de la patrie

<sup>39</sup> Jacques Necker, *De la Révolution française, op. cit.*, t. II, p. 3.

<sup>40</sup> Lettre de Louis XVI à Necker du 11 juillet 1789, citée dans Alexandre Maral, *Les derniers jours de Versailles*, Paris, Perrin, 2018, p. 296.

<sup>41</sup> *Récit de ce qui s'est passé à Paris le 12 juillet*, s. l., s. n., 1789, in-8°, p. 1. (BnF Lb<sup>39</sup> 7368).

semblait liée à la sienne<sup>42</sup> ». Cette image d'un Necker paternel et protecteur va atteindre son apogée à la fin du mois de juillet, lorsque le Genevois reviendra au pouvoir dans l'euphorie générale.

Necker se trouve à Bâle quand il reçoit, le 23 juillet, la lettre dans laquelle le roi l'implore de reprendre sa place à ses côtés. Louis XVI ne cache pas que c'est sous la contrainte qu'il entreprend cette démarche : « Le désir que les États généraux et la ville de Paris témoignent m'engage à hâter le moment de votre retour<sup>43</sup>. » Necker accepte, mais il sait que dans ce royaume en ébullition sa tâche sera des plus ardues : « Ah ! Coppet ! J'aurai peut-être bientôt de justes motifs de te regretter... Il me semble que je vais rentrer dans le gouffre », confie-t-il à son frère<sup>44</sup>.

## LE RAPPEL

« Annoncer la marche de M. Necker sur les terres de France, c'est annoncer une marche triomphale », commente une gazette ; « jamais les Césars n'ont obtenu de distinctions aussi flatteuses<sup>45</sup> ». Le retour de l'idole soulève effectivement un enthousiasme qui confine au délire. Dans chaque contrée qu'il traverse, Necker est ovationné par la population. Paysans et citadins hurlent son nom et lui offrent des couronnes de fleurs. Certains s'agenouillent sur son passage, tandis que d'autres détèlent ses chevaux pour avoir l'honneur de traîner sa voiture<sup>46</sup>. Le 30 juillet, à l'invitation de la municipalité de Paris, Necker se rend à l'Hôtel de Ville. L'arrivée du ministre adoré dans la capitale donne lieu à des scènes de liesse inimaginables. Plusieurs brochures dépeignent la frénésie qui a entouré ces retrouvailles entre la population

---

<sup>42</sup> Jean-Sylvain Bailly, *Mémoires d'un témoin de la Révolution*, éd. Albin de Berville et François Barrière, Paris, Baudouin, 1821-1822 [1<sup>ère</sup> éd. 1804], t. I, p. 332.

<sup>43</sup> Lettre de Louis XVI à Necker du 16 juillet 1789, citée dans Jacques Necker, *De la Révolution française*, *op. cit.*, t. II, p. 18.

<sup>44</sup> Lettre de Necker à Louis Necker de Germany du 24 juillet 1789, citée dans M<sup>me</sup> de Staël, « Du caractère de M. Necker et de sa vie privée », dans *Manuscrits de M. Necker, publiés par sa fille*, Genève, Paschoud, an XIII [1804-1805], p. 60-61.

<sup>45</sup> *Suite des Nouvelles de Versailles*, 30 juillet 1789, cité dans Claude Labrosse, « Le récit d'événement dans la presse de 1789 », *Dix-huitième Siècle*, n° 20, 1988, p. 109.

<sup>46</sup> Voir, à titre d'exemple, la *Relation de ce qui s'est passé à Chaumont en Bassigny à l'arrivée de M. Necker*, Paris, Impr. de Ballard, 1789, in-8°, 8 p. (BnF Lb<sup>39</sup> 7493).

parisienne et son idole<sup>47</sup>. Tous ces écrits soulignent le contraste saisissant entre l'affliction provoquée par l'exil du Directeur général des finances et la jubilation qui fait suite à son rappel au pouvoir. Présente aux côtés de ses parents durant cette inoubliable journée du 30 juillet, M<sup>me</sup> de Staël assiste, bouleversée, à la consécration de son père : « La population entière de Paris se pressait en foule dans les rues, on voyait des hommes et des femmes aux fenêtres et sur les toits, criant : Vive M. Necker ! Quand il arriva près de l'Hôtel de Ville, les acclamations redoublèrent, la place était remplie d'une multitude animée du même sentiment, et qui se précipitait sur les pas d'un seul homme, et cet homme était mon père<sup>48</sup>. »

Porté aux nues par tout un peuple, accueilli en sauveur de la nation, Necker semble aller au-devant de l'époque la plus glorieuse de sa carrière d'homme public. Et pourtant, le retour triomphal à travers le royaume et l'enivrante journée parisienne du 30 juillet ne préludent pas à un nouvel âge d'or neckerien. Bien au contraire : la popularité du Genevois va s'effondrer à une vitesse stupéfiante. Il suffira d'une année pour que le héros des Français perde tout crédit et assiste, impuissant, à son déclin. Accusé par les royalistes d'avoir procédé à la liquidation de la monarchie, Necker devient également suspect aux yeux des « patriotes », lesquels lui reprochent d'être trop modéré. Pris en étau entre les deux camps, traité avec défiance aussi bien par la Cour que par l'Assemblée nationale, le ministre échoue dans ses tentatives de conciliation et voit rapidement son étoile pâlir. Tandis qu'il tombe de son piédestal, il devient la cible favorite de journalistes révolutionnaires aussi redoutables que Marat ou Hébert, lesquels lancent de violents pamphlets contre lui et s'emploient à ruiner sa réputation<sup>49</sup>. Affaibli physiquement et vaincu politiquement, le Genevois n'a plus la force ni l'envie de lutter. Le 3 septembre 1790, il annonce à l'Assemblée et au roi qu'il démissionne et qu'il se retire définitivement en Suisse : « J'ai l'intention, en remplissant mon projet de retraite, d'aller retrouver l'asile que j'ai quitté pour me rendre à vos ordres<sup>50</sup>. »

<sup>47</sup> *Le retour tant désiré de M. Necker*, Paris, Impr. de L.-M. Cellot, 1789, in-8°, 3 p. (BnF Lb<sup>39</sup> 2084) ; *À l'heureuse arrivée de M. Necker*, Paris, Volland, 1789, in-8°, 8 p. (BnF Lb<sup>39</sup> 2083) ; *Entrée triomphante de M. Necker à l'Hôtel de Ville*, Paris, Cressonnier, 1789, in-8°, 4 p. (BnF Lb<sup>39</sup> 2085) ; *Réjouissance nationale relative à l'arrivée de M. Necker, généreux ami des Français, et de sa visite à l'Hôtel de Ville de Paris*, Paris, Impr. de Cailleau, 1789, in-8°, 7 p. (BnF Lb<sup>39</sup> 7546).

<sup>48</sup> M<sup>me</sup> de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, op. cit., p. 168.

<sup>49</sup> Voir Léonard Burnand, *Les Pamphlets contre Necker*, op. cit., p. 237-307.

<sup>50</sup> Lettre citée dans les *CŒuvres complètes de M. Necker*, op. cit., t. VII, p. 448-449.

## UN CRUEL VOYAGE

Le 8 septembre, Necker quitte Paris dans l'indifférence générale et sort du royaume par la petite porte. « Jamais ministre n'est parti plus incognito », constate le marquis de Nicolai, « une chaise qui tombe dans les Tuileries fait plus de bruit que [ce] départ<sup>51</sup> ». Comme l'observe méchamment un libelliste, le « géant » est devenu « pygmée<sup>52</sup> ». Cette sinistre traversée de la France contraste de manière frappante avec celle, héroïque, de l'année précédente, ainsi que le relèvera amèrement M<sup>me</sup> de Staël : « [Mon père] fit ce cruel voyage par le même chemin, à travers les mêmes provinces, où, treize mois auparavant, il avait été porté en triomphe. [...] Il s'en allait, le cœur brisé, ayant perdu le fruit d'une longue carrière<sup>53</sup>. » Alphonse de Lamartine comparera cette ultime retraite à une « déroute<sup>54</sup> ».

Une fois arrivé à Coppet, Necker éprouve vivement le besoin de se justifier. Très affecté par les échecs et l'ingratitude qu'il a endurés, il décide de prendre sa propre défense, en rédigeant un ouvrage intitulé *Sur l'administration de M. Necker, par lui-même*, long plaidoyer *pro domo* dans lequel il explique son action ministérielle et se dépeint comme la « victime malheureuse d'une suite d'injustices dont les annales de l'histoire ne présentent que peu d'exemples<sup>55</sup> ». Dans son refuge de Coppet, l'ancien ministre s'efforce de justifier sa conduite, au fil des livres qu'il fait paraître jusqu'à sa mort (9 avril 1804). Ces ouvrages tardifs montrent que le héros déchu compte sur les générations futures pour le réhabiliter et le venger des revers politiques qu'il a subis. C'est dans cette perspective consolante qu'il dédaigne les critiques de ses contemporains et attend avec sérénité le verdict des siècles à venir. Heureusement pour lui, au moment où il écrit ces lignes, Necker ignore le traitement souvent sévère que l'historiographie des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

---

<sup>51</sup> Lettre de Georges de Nicolai au comte Georges-Louis-Marie Leclerc de Buffon du 17 septembre 1790, dans *Correspondance inédite de Buffon*, Henri Nadault de Buffon (éd.), Paris, Hachette, 1860, t. II, p. 589-590.

<sup>52</sup> *Le Géant devenu pygmée, ou Necker au grand jour*, Masulipatan, C. Lerond le jeune, 1790, in-8°, 15 p. (BnF Lb<sup>39</sup> 4040).

<sup>53</sup> M<sup>me</sup> de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, *op. cit.*, p. 233.

<sup>54</sup> Alphonse de Lamartine, *Histoire des Girondins*, Paris, Plon, 1984 [1<sup>ère</sup> éd. 1847], t. I, p. 37.

<sup>55</sup> Jacques Necker, *Sur l'administration de M. Necker, par lui-même*, Paris, Hôtel de Thou, 1791, p. 1.

va lui réserver<sup>56</sup>. De Jules Michelet à Françoise Chandernagor, en passant par Marcel Marion, Eugène Lavaquery, Herbert Lüthy et Henri Guillemin, nombreux sont les auteurs qui écorneront l'image du père de M<sup>me</sup> de Staël et alimenteront durablement la légende noire du ministre de Louis XVI. De toutes les disgrâces de Necker, la plus longue sera sa disgrâce posthume.

---

<sup>56</sup> Pour une présentation des critiques formulées par les historiens à l'endroit de Necker, voir Léonard Burnand, « Entre légende noire et réhabilitation : les historiens face à Necker », *Cahiers staëliens*, n° 55, 2004, p. 31-53.